



298, rue Elm
St-Lambert, Québec
J4P 1W3

T. 450.761.0541
F. 450.761.0546
cliniquestlambert.com

*Procédure d'évaluation et
source d'information pouvant permettre de juger
de la nécessité d'une dérogation scolaire*

Résumé du document de l'Ordre des Psychologues du Québec (2006)

Josée Douaire, psychologue

Version , septembre 2018

La procédure décrite ici est celle conseillées par l'Ordre des Psychologue du Québec et qui devrait être approuvée par l'ensemble des psychologues. Les outils décrits pour chacune des étapes sont aussi ceux recommandés par l'Ordre. D'autres outils peuvent être utilisés mais, certaines personnes peuvent refuser une dérogation scolaire parce que le professionnel ayant évalué l'enfant n'a pas utilisé des tests valides ou à jour. (surtout en ce qui concerne l'intelligence). Les frais associés peuvent néanmoins changer selon le professionnel.

Une partie de ce document provient d'une formation offerte par l'auteure à maintes reprises aux stagiaires au doctorat en psychologie de l'éducation à l'Université du Québec à Montréal. (Centre de Services Psychologiques de l'UQAM).

* Nouveaux frais en vigueur à partir du 1er janvier 2010



Les principes de la dérogation

Pour entrer en maternelle l'enfant doit:

Atteindre ses 5 ans entre le 1^{er} octobre de l'année précédant son entrée en maternelle et le 30 septembre de l'année actuelle.

La dérogation à cette règle est possible en vertu de certains articles de la loi sur l'instruction publique. (paragraphe 1 de l'article 241.1) et ce, **afin d'éviter un préjudice grave** à l'enfant. Les cas possibles sont :

- L'enfant est particulièrement apte parce qu'il se **démarque** de façon évidente de la moyenne sur les plans intellectuel, social, affectif et psychomoteur
- Doit être appuyée par un rapport d'évaluation d'un spécialiste tel un psychologue ou un psycho-éducateur. Il doit comporter des données et observations pertinentes concernant notamment la capacité intellectuelle, la maturité socio-affective et le développement psychomoteur de l'enfant. **Il doit en outre clairement indiquer la nature du préjudice appréhendé.**

Peu d'écoles évaluent eux-mêmes (par leurs professionnels) les enfants. Ils accueillent plutôt les demandes de cabinet privé. On demande néanmoins parfois aux professionnels de l'école d'écrire un rapport qui confirment que la démarche utilisée pour la dérogation est conforme aux critères établis par OPQ. (Voir les deux exemples)

Les parents ont un droit d'appel auprès de la Commission Scolaire si leur demande est refusée (a. demander pourquoi on l'a refusé ---b. demander une révision par le Conseil des commissaires ----c. en appeler directement au ministère de l'éducation.)

Autres informations

On conseille de rapporter le plus possible l'évaluation (mars-février) soit le plus près possible du moment où il devrait entrer à l'école.

Les théories

Impacts de l'entrée précoce sur le rendement scolaire et l'adaptation socio-affective

- Peu de controverse quant au rendement scolaire
- Rendement scolaire généralement équivalent
- Favorable ou du moins n'a pas d'impact négatif sur les élèves au niveau de l'adaptation socio-affective
- S'est améliorée depuis 87-89 (depuis l'entente MEQ et OPQ).
- Résultats plus controversés quant à l'impact de la dérogation sur le développement socio-affectif.



Les impacts négatifs recensés par les théoriciens quant à un refus d'un enfant particulièrement apte à l'entrée précoce ou l'accélération

- Frustration et ennui (mésadaptation scolaire : rythme trop lent, apprentissage déjà fait)
- Démotivation (moins de défis, moins d'enthousiasme)
- Baisse de l'effort (lui permettra de réussir sans trop d'effort, développement de mauvaise habitude de travail, une attention et une persévérance faible, perception inadéquate des efforts nécessaires pour étudier à des niveaux supérieurs.
- Sous-performance (pourrait amener un élève à haut potentiel à ne pas atteindre les objectifs d'apprentissage)
- Difficulté d'intégration sociale (difficulté à s'ajuster à ses pairs de son âge qui ne partagent pas ses intérêts, risque d'être isolé ou rejeté).

ÉTAPE 1 : Évaluation du potentiel intellectuel

« L'intelligence, c'est bien plus que ce qu'un test peut mesurer (intelligence sociale, émotionnelle, etc.). Ce qu'un test de QI typique mesure le mieux c'est le rendement académique et non l'intelligence ».

Les instruments utilisés à la Clinique de Psychologie St-Lambert dans ce contexte:

- WPPSI-4
- * Attention, les habiletés non-verbales ET verbales doivent être évaluées et idéalement les tests doivent être administrés dans la langue dans laquelle l'enfant sera scolarisé (rares exceptions et pour ces dernières non-réalisées à la clinique)
- ** Éviter d'effectuer les tests en deux séances, il ne pourra pas à l'école arrêter après 1 heure. C'est donc un bon moyen de débiter l'évaluation de la maturité socio-affective. Une courte pause peut être effectuée entre lors du test d'évaluation intellectuelle, moment pendant lequel une correction préliminaire peut être effectuée si l'enfant a effectué minimalement les sous-tests optionnels (selon sa vitesse de travail donc, ceci est possible).

Les résultats doivent...

- Doivent se démarquer significativement de la moyenne du groupe d'âge de l'enfant tant au niveau verbal qu'au niveau non-verbal. Votre enfant ne doit pas être seulement prêt à aller à l'école donc, il doit se situer pratiquement un écart au-dessus de sa moyenne d'âge dans ces deux sphères, seuil à partir duquel nous pouvons envisager la notion de préjudice s'il n'entre pas en maternelle plus tôt.
- « Significativement » signifie pour l'ordre un âge mental équivalent à 59 mois au moins (en février) tant au niveau verbal qu'au niveau non-verbal (ou 60 mois en mars). L'âge mental est calculé à partir des résultats de l'enfant au test de QI et en considérant son âge chronologique réel (il doit atteindre l'âge mental moyen de la cohorte qui fréquentera la maternelle l'an prochain)
- Si l'enfant n'atteint pas ce critère, il est inutile (frais inutiles) de continuer l'évaluation puisque ce critère sont établis par l'Ordre des Psychologues du Québec et ne dépendent pas du jugement ultérieur du psychologue.
- S'il est à la frontière, il y a des risques plus grands qu'il subisse des effets négatifs suite à la dérogation (Southern & Jones, 1991), la dérogation n'est donc généralement par recommandée dans ces cas surtout que la notion de préjudice ne peut être alors clairement démontrée.
- Estimation des frais associés à cette étape

| | Nb. Heures | Frais | |
|--|------------|----------------|--|
| Rencontre initiale avec les parents | 1 | 120.00 | |
| Administration du WPPSI-III | 2 | 240.00 | Après une heure, il est parfois possible de corriger et de limiter ainsi le nombre d'heure de passation si l'en- |
| Correction/ Interprétation | 1 | 120.00 | (inclus une note résumé si l'enfant de passe pas à la seconde étape) |
| | | Total : | 480.00 (max) |

ÉTAPE 2 : Évaluation de la maturité socio-affective

But : vise à apprécier capacités d'adaptation sociale et émotive de l'enfant dans le cadre scolaire.

Instruments possibles :

- Profil socio-affectif des enfants d'âge scolaire (P.S.A), soumis à l'éducateur de la garderie.
- Bilan Abrégé de l'Adaptation à la maternelle (Rodrigue, W., 1992) pour la simulation de maternelle, Inventaire de comportement (Achenbach)
- Rapports des garderies et pré-maternelle /entrevue avec l'intervenante, parents, enfant
- Observation systématique lors de l'intégration en classe régulière
- Observation au long de l'évaluation (réaction au départ des parents, humeur, anxiété, etc., passation sans pause, retour au travail, etc.) Estimation des frais associés à cette étape

| | Nb. Heures | Frais | |
|---|-------------------------|----------------|--------|
| (Rencontre initiale avec les parents) | Déjà chargé à l'étape 1 | | |
| PSA, Achenbach version parents et éducateur (aucune rencontre, prix des questionnaires et analyses) | 1 | 120.00 | |
| Observation en garderie si possible | 1 | 120.00 | |
| | | Total : | 240.00 |

ÉTAPE 3 : Évaluation de la psychomotricité

Instruments suggérés :

- VMI-Beery-Buktenica (Developmental Test of Visual-Motor Integration), Rutgers, Dessin d'une personne (Goodenough Harris), Observation de la motricité fine (utilisation de crayon et ciseaux, préhension, pression, contrôle, précision); reproduction de formes, manipulation de blocs, des morceaux de casse-tête, perles à enfiler, connaissance des parties du corps, Griffiths

Estimation des frais associés à cette étape

| | Nb. Heures | Frais | |
|-------------------------------------|------------|----------------|--------|
| Administration des différents tests | 1 | 120.00 | |
| | | Total : | 120.00 |

ÉTAPE FINALE 4 : Rédaction du rapport et rencontre finale

Obligatoire en cas d'une recommandation positive (frais d'analyse et de rédaction associés)

Non-obligatoire dans le cas contraire, utiliser tout de même la feuille synthèse (aucun frais).

Le rapport doit :

- Ne contenir aucune données brutes et non-interprétées
- N'excède pas 4 pages
- Contenir seulement ce qui a une influence sur la demande de dérogation
- Contenir seulement les résultats de l'évaluation psychologique
- De combien de mois l'enfant se démarque de son groupe d'âge sur le plan intellectuel mais aussi sur les autres plans.

Explication des résultats aux parents

- Délicat dans certains cas
- Prévoir en expliquant dès le départ ce qu'est une mesure de dérogation
- Les informer que la décision finale est à la Commission Scolaire
- Les amener à expliciter leurs contestations et reprendre seulement si des informations réelles peuvent avoir un impact sur l'évaluation (médication, maladie, traumatisme, évaluation de plus de 6 mois)

Les informer de leurs droits :

Contre-expertise mais, on doit informer le psychologue des tests déjà administrés

Enquête au syndic si les parents croient qu'il y a eu une enfreinte au Code de déontologie

Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes si le désaccord porte sur les frais

Estimation des frais associés à cette étape

| | Nb. Heures | Frais | |
|----------------------------|------------|----------------|--------|
| Rédaction du rapport | 3 | 360.00 | |
| Rencontre avec les parents | 1 | 120.00 | |
| | | Total : | 480.00 |



Estimation des frais totaux liés à une évaluation psychologique

(si l'ensemble des étapes sont réalisées)

| Étapes | Frais | |
|----------------|--------|--|
| ÉTAPE 1 | 480.00 | |
| ÉTAPE 2 | 240.00 | |
| ÉTAPE 3 | 120.00 | |
| ÉTAPE 4 | 480.00 | |
| Total : | 1320\$ | |

* Ces frais sont une estimation : ils peuvent varier selon l'évidence des preuves des aptitudes de l'enfant. Ils représentent néanmoins généralement le montant maximal nécessaire pour l'évaluation. À noter que selon la période de l'année, les services d'une psychométricienne peuvent se jumeler aux services d'évaluation psychologique dans la réalisation de ces étapes.